Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

Agence canadienne d'inspection des aliments

2020-2021

Plan ministériel

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de la Santé

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), 2020

ACIA P1011-19
N°. de catalogue : A101-10F-PDF
ISSN : 2371-7386

This publication is also available in English.

Table des matières

Message de la ministre 1

Aperçu de nos plans 5

Responsabilités fondamentales : résultats et ressources prévus 9
- Salubrité des aliments et santé des animaux et des végétaux 9

Services internes : résultats prévus 31

Dépenses et ressources humaines 35
- Dépenses prévues 35
- Ressources humaines prévues 37
- Budget des dépenses par crédit voté 37
- État des résultats condensé prospectif 38

Renseignements ministériels 39
- Profil de l'organisation 39
- Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons . . . 39
- Contexte opérationnel 39
- Cadre d'établissement de rapports 40

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes 41

Tableaux de renseignements supplémentaires 41

Dépenses fiscales fédérales 41

Coordonnées de l'organisation 42

Annexe : définitions 43

Notes en fin d'ouvrage 47

Message de la ministre

En tant que ministre de la Santé, je suis heureuse de présenter le *Plan ministériel* 2020-2021 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Ce plan décrit, à l'intention des Canadiens, les initiatives importantes que l'Agence met en œuvre et la façon dont elle prévoit remplir son mandat, qui consiste à préserver la salubrité des aliments, à protéger la santé des végétaux et des animaux au Canada et à favoriser l'accès aux marchés à court et à long terme.

Le Canada continue d'être reconnu à l'échelle internationale pour ses normes élevées en matière de salubrité des aliments et de la protection des végétaux et des animaux. Toutefois, l'environnement dans lequel le secteur agroalimentaire canadien évolue a profondément changé ces dernières années et il devient de plus en plus complexe. Les changements démographiques, l'évolution des préférences des consommateurs, le commerce international et les progrès scientifiques et technologiques ont créé de nouvelles occasions à l'échelle internationale. Ces changements s'accompagnent également de nouveaux défis et risques pour la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux au pays. Le changement climatique introduit lui aussi un tout nouveau lot de menaces, de pressions et d'enjeux nouveaux, comme des maladies animales exotiques, des incursions de phytoravageurs et de vecteurs de maladies, des espèces envahissantes, des arbovirus et des problèmes de salubrité des aliments. L'ACIA continuera de se tenir au courant de ces défis et des autres en 2020-2021 dans ses efforts pour moderniser les moyens dont elle mène à bien ses priorités opérationnelles.

L'ACIA s'efforce continuellement d'évoluer et de **moderniser sa trousse d'outils réglementaires**. Le ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[i] est en vigueur depuis maintenant un an. En 2020-2021, nous renforcerons le système alimentaire grâce à de nouvelles exigences en matière de salubrité des aliments, qui seront mises en œuvre progressivement pour le secteur des fruits et des légumes frais et celui des aliments manufacturés au cours de l'année. L'ACIA continuera de travailler à un renouvellement à grande échelle des règlements dans tous ses autres secteurs d'activité en suivant un calendrier ambitieux de réformes de la réglementation pour les végétaux et les animaux, pour s'affranchir des anciens règlements normatifs traditionnels au profit d'une stratégie de réglementation plus moderne, préventive et souple permettant d'anticiper et de s'adapter à l'environnement dynamique dans lequel nous évoluons.

Une autre de nos priorités clés consiste à mettre l'accent sur une **gestion intégrée du risque**, ce qui offre à l'Agence l'occasion de tirer parti de données axées sur les risques pour affecter ses ressources là où les besoins se font le plus sentir en matière de protection de la santé et de la sécurité des Canadiens. Au cours des dernières années, l'Agence est devenue de plus en plus sophistiquée en matière d'utilisation de renseignements sur les risques pour mieux définir les priorités en matière d'inspection et mieux cibler les secteurs à risque élevé en toute connaissance de cause. En 2020-2021, l'ACIA continuera d'étudier d'autres outils pour améliorer son analyse des risques.

L'investissement continu de l'ACIA dans son personnel d'inspection est primordial – il s'agit de la ressource essentielle pour le travail de l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation. Pour ce faire, l'ACIA continuera de mettre l'accent sur l'exécution d'**inspections cohérentes et efficaces**, grâce au déploiement d'outils numériques et de services mobiles. Le souci croissant de l'Agence d'utiliser la technologie lui permettra également d'axer ses ressources d'inspection sur les inspections, au lieu des tâches administratives sur papier.

Capitalisant du lancement réussi de son portail Mon ACIA qui permet à l'industrie d'effectuer des transactions commerciales, par exemple une demande de licence en ligne, l'ACIA continuera d'améliorer sa prestation de services **numériques**, pour créer des gains d'efficacité importants pour elle-même et pour l'industrie. En outre, dans le budget de 2019, le gouvernement a annoncé 27 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre la numérisation des services de l'ACIA. En 2020-2021, l'ACIA s'appuiera sur les services électroniques fournis par l'intermédiaire du portail Mon ACIA pour ajouter les certificats d'exportation, ce qui permettra aux entreprises canadiennes d'acheminer plus rapidement leurs produits vers d'autres marchés.

À l'**échelle internationale**, l'ACIA continuera de diriger les efforts du Canada à l'occasion de nombreux forums internationaux dans les secteurs d'activité des aliments, des végétaux et des animaux, pour promouvoir l'élaboration de normes internationales axées sur les sciences. Il s'agit d'axes clés qui permettront au Canada de progresser à l'égard de son programme commercial et d'intervenir en faveur de conditions de commerce acceptables pour les produits agricoles et les aliments.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter les exportations du secteur agricole et agroalimentaire à 75 milliards de dollars d'ici 2025. L'ACIA continuera d'appuyer la croissance économique de ce secteur, forte de sa réputation de chef de file de calibre mondial, et elle fournira l'expertise technique nécessaire pour simplifier l'accès aux marchés.

Pour finir, l'ACIA joue un rôle constant et crucial dans la protection des Canadiens contre les risques en matière de salubrité des aliments et la protection des végétaux et des animaux contre les nouveaux risques susceptibles d'avoir des effets dévastateurs sur notre économie et notre environnement. En 2020-2021, par exemple, l'ACIA collaborera avec des partenaires nationaux et étrangers pour lutter contre l'introduction au Canada de la

peste porcine africaine – une maladie contagieuse et mortelle pour les porcs qui se propage vigoureusement de nos jours en Asie, en Afrique et dans certaines parties de l'Europe.

Pour soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable pour la population canadienne, le gouvernement du Canada a instauré la Politique alimentaire pour le Canada, qui comprend un financement de 24,4 millions de dollars sur cinq ans (5,2 millions de dollars sur une base permanente), dont il a fait l'annonce dans le budget de 2019, pour renforcer le travail essentiel accompli par l'Agence. Ce financement permettra de lutter contre le problème mondial de la fraude alimentaire, de protéger les consommateurs contre les représentations trompeuses et d'aider les entreprises dans leur lutte contre la concurrence déloyale.

L'ACIA poursuit sa collaboration avec Santé Canada pour faire avancer la modernisation de l'étiquetage des aliments, une initiative qui appuie l'innovation de l'industrie, protège les consommateurs et permet aux Canadiens de faire des choix plus éclairés sur les aliments qu'ils achètent.

Nous continuons d'exécuter des travaux importants en étroite collaboration avec des partenaires de confiance au sein des gouvernements, de l'industrie, des universités et d'autres partenaires pour introduire la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada. Il s'agit d'une vision nationale dont l'objectif est de protéger la santé des animaux, des végétaux et des humains en traitant les nouveaux risques pour la santé des végétaux et des animaux. L'agence poursuit également ses efforts de collaboration avec des partenaires de confiance pour empêcher la propagation d'espèces envahissantes, qui peuvent avoir des effets dévastateurs sur les économies.

Le Canada a déclaré son soutien à l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020 des Nations Unies. L'initiative devrait permettre de sensibiliser davantage le public et les décideurs politiques à l'importance des végétaux sains et à la nécessité de les protéger pour atteindre les objectifs de développement durable. Préserver les ressources végétales à l'échelle mondiale est un impératif pour la santé et le bien-être des Canadiens. Les programmes, les politiques, les activités et l'infrastructure de l'ACIA tiennent compte des effets du changement climatique, de la variabilité qu'il apporte dans notre environnement et de l'incidence qu'il a sur la sécurité de nos cultures et de nos forêts. L'ACIA protège également la santé des animaux en collaborant avec ses partenaires pour empêcher l'introduction de maladies comme la peste porcine africaine au Canada et pour se préparer au cas où la maladie franchirait nos frontières.

Je vous invite à lire le *Plan ministériel 2020-2021* pour voir comment l'ACIA et ses employés compétents et dévoués poursuivront cet important travail et obtiendront des résultats pour le compte de tous les Canadiens.

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de la Santé

Aperçu de nos plans

En tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'ACIA) est chargée de préserver la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et de protéger les ressources végétales et animales du pays, tout en facilitant le commerce de produits agricoles et agroalimentaires. L'ACIA s'efforce de veiller à ce que les aliments vendus au Canada soient sans danger et présentés fidèlement aux Canadiens, que les ressources végétales et animales soient protégées contre les maladies et les parasites et que les produits canadiens puissent être commercialisés à l'échelle internationale.

L'ACIA œuvre dans un milieu qui évolue rapidement, car le Canada est inextricablement lié à l'économie mondiale et aux influences internationales. Les risques pour le système alimentaire et les ressources animales et végétales ont considérablement changé au cours des dernières années et ils continueront d'évoluer rapidement. L'augmentation de la population et la diversité des préférences des consommateurs ont entraîné une augmentation du volume et de la variété de produits sur le marché. Le commerce mondial a apporté de nouveaux modèles d'affaires et la consolidation dans l'industrie alimentaire et agricole. Les technologies nouvelles et perturbatrices exigent un système de réglementation qui favorise l'adoption responsable de ces technologies pour le bien public sans étouffer l'innovation.

L'environnement opérationnel de l'ACIA évolue constamment. Les progrès scientifiques et technologiques rapides offrent de nouvelles approches novatrices pour les pratiques de l'industrie. L'augmentation de la population et la diversité des préférences des consommateurs contribuent à l'augmentation du volume et de la variété des produits sur le marché. En outre, la croissance du potentiel d'exportation est prise en compte dans l'engagement du gouvernement du Canada à augmenter les objectifs d'exportation pour le secteur agricole à 75 milliards de dollars d'ici 2025.

Si ces changements offrent des occasions pour les Canadiens, ils posent toutefois des défis opérationnels pour l'ACIA. Par exemple, les risques pour la salubrité des aliments et la santé des animaux et des végétaux ont augmenté en raison de l'accroissement du commerce international, de l'accélération du rythme des innovations technologiques et de la complexification et de l'internationalisation de la chaîne d'approvisionnement en produits agricoles. En plus, le changement climatique introduit des risques potentiels, tels que la possibilité que des maladies et des ravageurs s'établissent au Canada alors que cela aurait été impossible par le passé.

Pour suivre le rythme de ces nombreux changements dans l'environnement national et international, l'ACIA poursuivra ses efforts en collaboration avec des partenaires nationaux et étrangers pour moderniser les cadres de réglementation et les modèles de prestation de services.

Voici les points saillants de la planification pour 2020-2021.

1. Réforme de la réglementation

L'ACIA continue de remplacer les anciens règlements normatifs traditionnels au profit de règlements plus préventifs et axés sur les résultats, qui permettent de s'adapter à l'environnement dynamique dans lequel l'Agence évolue. L'ACIA a fait des progrès importants dans le secteur alimentaire grâce au ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[i].

En 2020-2021, l'ACIA continuera de suivre son calendrier de réglementation audacieux visant à moderniser les intrants agricoles (engrais, produits alimentaires et semences) et la traçabilité du bétail, à terminer l'élaboration d'un cadre du transport sans cruauté, à améliorer l'étiquetage des aliments et à gérer les risques en matière de salubrité des aliments dans les couvoirs, tels que les salmonelles. L'ACIA entreprendra également des travaux sur les systèmes de traçabilité intégrale (p. ex. du bateau à l'assiette) afin de veiller à ce que les consommateurs aient les renseignements dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés.

2. Innovation

L'ACIA continuera d'utiliser la technologie pour améliorer la prestation des services et d'alimenter sa surveillance axée sur les risques en exploitant des données (p. ex. renseignements sur les risques et résultats de la surveillance et de la conformité), en équipant les inspecteurs avec des outils d'inspection modernes et en étudiant les possibilités d'utiliser de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle. Dans le budget de 2019, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 27,2 millions de dollars sur cinq ans pour numériser intégralement les certificats d'exportation. Cet investissement permettra non seulement de rationaliser le processus de certification pour l'ACIA et l'industrie, mais aussi d'appuyer le commerce international en permettant à l'ACIA de communiquer avec les autres gouvernements à l'aide de moyens plus directs et plus fiables.

3. Efficacité

L'ACIA mettra davantage l'accent sur l'utilisation de nouveaux outils d'inspection, pour être en mesure d'axer ses ressources d'inspection sur les inspections, au lieu des tâches administrative sur papier. Nous investirons dans les renseignements sur les risques, pour pouvoir axer les ressources d'inspection sur les secteurs aux risques les plus élevés. Profitant du déploiement réussi des ***Procédures d'inspection standardisées***[ii] et des outils d'inspection numériques pour l'inspection des aliments autres que des viandes, l'ACIA continuera en 2020-2021 d'améliorer l'efficacité opérationnelle des inspections pour les végétaux et les animaux, notamment en modernisant l'inspection des abattages de porcs et de bovins.

4. Préparation et lutte contre les nouvelles menaces

Les nouvelles menaces pour la salubrité des aliments et les ressources animales ou végétales, telles que la peste porcine africaine, sont une réalité constante. En 2020-2021, l'ACIA continuera de diriger les efforts nationaux visant à empêcher l'introduction de maladies au Canada et à s'y préparer, en collaborant avec des partenaires nationaux et étrangers.

Initiative Au-delà de 2020

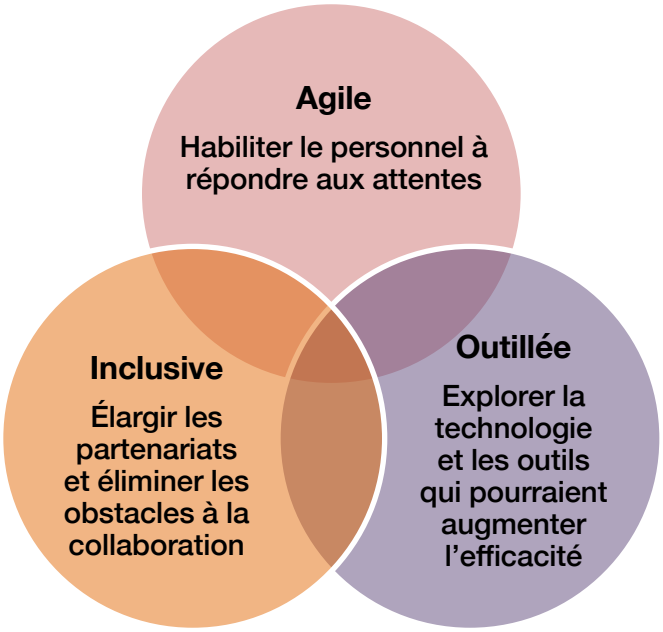

Toutes les activités de l'ACIA respectent les principes de l'initiative Au-delà de 2020 – initiative de transformation du gouvernement du Canada visant à favoriser le renouvellement des effectifs dans la fonction publique fédérale. Les travaux de modernisation de l'Agence sont déjà bien avancés, de sorte que nous « vivons » l'initiative Au-delà de 2020 dans nos activités quotidiennes, tout en intégrant des objectifs de souplesse, d'inclusion et d'équipement dans nos plans pour l'avenir.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, consulter la section « Responsabilité fondamentale : résultats et ressources prévus » du présent rapport.

Responsabilités fondamentales : résultats et ressources prévus

Cette section contient des renseignements détaillés sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles.

Salubrité des aliments et santé des animaux et des végétaux

Description

L'ACIA s'est engagée à veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux.

Faits saillants de la planification

La santé et la sécurité de la population canadienne donnent l'orientation à suivre dans la conception et l'élaboration des programmes de l'ACIA. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, des consommateurs et des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts visant à protéger les Canadiens contre les risques pour la santé qu'il est possible d'éviter et qui sont liés à des maladies d'origine alimentaire ou à des zoonoses (c'est-à-dire des maladies touchant à la fois les animaux et les humains). En tant que chef de file mondial, l'ACIA vise également de meilleures normes internationales, l'équité des pratiques commerciales et la coopération en matière de réglementation, pour favoriser l'accès aux marchés pour les produits canadiens. L'ACIA exerce ses activités dans les domaines suivants :

- **Établissement de règles** – Élaborer les programmes, les politiques, les contrôles et les méthodes scientifiques nécessaires pour veiller à la salubrité des aliments et à la santé des animaux et des végétaux;
- **Promotion de la conformité** – Fournir des outils et des renseignements clairs pour aider l'industrie et les Canadiens à comprendre les règles, les raisons pour lesquelles elles sont importantes et ce qui est nécessaire pour s'y conformer.
- **Surveillance et application de la loi** – Vérifier la conformité de l'industrie aux règles au moyen d'activités de surveillance, d'activités inspection et de tests en laboratoire.
- **Délivrance d'autorisations** – Accorder des autorisations d'exporter des produits nationaux en temps opportun, en fonction du respect, par les demandeurs, de règles précises et obligatoires s'appliquant aux denrées alimentaires, aux végétaux, aux animaux et à leurs produits.

L'ACIA joue également un rôle clé sur la scène internationale en soutenant ce qui suit :

- **Établissement de normes internationales** – Contribuer à l'élaboration de normes internationales fondées sur des données scientifiques et de règles commerciales dans les domaines de la salubrité des aliments et de la santé des végétaux et des animaux.
- **Accès aux marchés** – Entretenir et créer des occasions d'affaires garantissant que les aliments, les animaux et les végétaux canadiens et leurs produits peuvent faire l'objet d'échanges internationaux.
- **Coopération en matière de réglementation et collaboration scientifique** – Collaborer avec nos partenaires internationaux pour chercher des occasions de renforcer les partenariats et d'harmoniser les approches en matière de salubrité des aliments, de protection des consommateurs et de santé des végétaux et des animaux.

Cette responsabilité fondamentale de l'ACIA s'appuie sur trois résultats ministériels.

Résultat ministériel nº 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et correctement présentés aux consommateurs canadiens

Description

Le Canada est connu pour avoir l'un des systèmes de salubrité des aliments les plus solides au monde. L'ACIA conçoit et offre des programmes visant à s'assurer que les aliments que consomme la population canadienne sont salubres et que l'industrie comprend et respecte les règles pertinentes pour produire ou importer des aliments qui sont sans danger et correctement étiquetés. Les programmes sur la salubrité des aliments de l'ACIA visent à atténuer les risques pour la santé publique, à éviter les dangers potentiels pour le système d'approvisionnement alimentaire et à gérer les urgences en matière de salubrité des aliments lorsqu'elles surviennent.

Faits saillants de la planification

Mise en œuvre du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*

Le 15 janvier 2019, le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*[i] (RSAC) est entré en vigueur. Règlement vise à rendre le système alimentaire aussi efficace que possible en mettant l'accent sur la prévention et en permettant un retrait du marché plus rapide des aliments insalubres. Par ailleurs, les entreprises, grandes et petites, bénéficient d'un allégement du fardeau administratif puisque 14 ensembles de règlements ont été remplacés par un

LE SAVIEZ-VOUS?

Pour améliorer le mode de prestation des services numériques, l'ACIA a remanié son site Web en utilisant une approche axée sur les données pour permettre aux utilisateurs de trouver plus facilement des renseignements importants sur le nouveau règlement sur les aliments. Le site Web amélioré n'est que le début d'une nouvelle présence Web dynamique visant à offrir la meilleure expérience possible aux utilisateurs. À mesure que les besoins de nos utilisateurs changeront, le site Web évoluera pour aider à répondre aux besoins des Canadiens et des entreprises réglementées par l'ACIA.

ensemble unique et exhaustif de règlements. De nouvelles exigences en matière de permis, de contrôle préventif et de traçabilité s'appliquent aux entreprises du secteur alimentaire qui importent ou préparent des aliments destinés à l'exportation ou devant être expédiés d'une province ou d'un territoire à l'autre. À ce jour, plus de 9 000 licences ont été délivrées au titre du RSAC. Au cours de l'année à venir, de nouvelles exigences réglementaires entreront en vigueur pour les fruits frais, les légumes frais et la plupart des aliments manufacturés, tels que les aliments à grignoter, les céréales, les boissons, les produits de boulangerie-pâtisserie et les noix. Cela permettra de renforcer davantage le système de salubrité des aliments au Canada en appliquant les mêmes contrôles à tous les aliments – qu'ils aient été produits aux fins de commercialisation au Canada ou d'exportation ou encore qu'ils aient été importés au Canada depuis d'autres pays.

Modernisation de l'étiquetage des aliments

Le comportement des consommateurs et le commerce national et international ont énormément évolué au cours des dernières décennies, car de nombreux règlements en matière d'étiquetage des aliments ont été modifiés en dernier lieu. En juin 2019, l'ACIA a publié une proposition de modification réglementaire permettant de moderniser les exigences en matière d'étiquetage dans des secteurs clés, notamment l'indication de la date, les renseignements sur les entreprises alimentaires et l'étiquetage sur l'origine des aliments importés, pour promouvoir la cohérence d'une denrée alimentaire à une autre et supprimer les exigences d'étiquetage désuètes. Ces modifications visent à protéger les consommateurs et à permettre de prendre de décisions d'achat éclairées, tout en permettant à l'industrie d'innover grâce à des outils de réglementation modernes, tels que l'incorporation par renvoi dans des secteurs où les besoins de l'industrie et des consommateurs évoluent. L'ACIA a l'intention de publier la version finale du règlement à l'automne 2020, qui tiendra compte des commentaires reçus de la part d'un large éventail d'intervenants. L'ACIA et Santé Canada travaillent en étroite collaboration pour harmoniser leurs activités respectives de modernisation de l'étiquetage, en coordonnant les calendriers d'entrée en vigueur des modifications réglementaires proposées, dans une volonté de réduire la charge cumulée que ces modifications peuvent faire peser sur l'industrie.

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2019-2020, le Bureau de la salubrité et des rappels des aliments (BSRA) de l'ACIA a célébré son 20e anniversaire. L'ACIA supervise environ 250 incidents faisant l'objet de rappels par an.

Programme modernisé d'inspection de l'abattage

Grâce à un programme modernisé d'inspection de l'abattage (PMIA), l'Agence s'écarte des inspections traditionnelles au profit d'une stratégie plus axée sur la science et les risques, accroissant la responsabilité de l'industrie tout en renforçant la capacité des inspecteurs de mettre l'accent sur les secteurs à risque élevé en matière de salubrité des aliments, et ce, en affectant le temps et les ressources là où ils sont le plus nécessaires. À la suite d'un

programme pilote en 2018 axé sur les porcs (PMIA-Porcs), des données scientifiques et des indicateurs de rendement évalués par des experts de l'ACIA ont démontré que les nouvelles procédures d'inspection ont produit des résultats en matière de salubrité des aliments toujours aussi efficaces, si ce n'est plus. En 2020-2021, le programme pilote PMIA-Porcs sera élargi à d'autres établissements qui abattent des porcs, pour recueillir davantage de données scientifiques pour valider les premières constatations. L'ACIA étudiera également la possibilité d'autres projets pilotes dans ce secteur afin d'assurer la salubrité des aliments, de manière équivalente ou supérieure, pour les Canadiens tout en augmentant l'efficacité des inspections.

Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments

Le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments (RCISA) est une initiative dirigée par l'ACIA visant à mettre en relation les responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux de la salubrité des aliments dans tout le Canada, en améliorant leur capacité de collaborer et de mieux anticiper et repérer les incidents et les urgences en matière de salubrité des aliments et d'intervenir. En 2020-2021, ces responsables auront accès, grâce au RCISA, à un répertoire des laboratoires chargés de la salubrité des aliments au Canada et à des données sur des analyses d'aliments, à un outil d'analyse de l'environnement, à un espace sécurisé de gestion des événements et à un centre de collaboration. L'ACIA offrira des formations aux utilisateurs au sein des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la salubrité des aliments, pour faciliter la prise en main de la plateforme du RCISA.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'outil d'analyse de l'environnement, inclus dans la plateforme du RCISA, utilise des algorithmes d'apprentissage automatique pour déterminer la pertinence des articles de source ouverte.

Examen de la surveillance des aliments

L'ACIA procède actuellement à un examen de ses activités de surveillance de la salubrité des aliments, au moyen d'exercices similaires pour les secteurs d'activité de la santé des animaux et de la santé des végétaux, pour s'assurer que cette mesure de contrôle clé et les renseignements sur les risques permettent d'obtenir les résultats sur le rendement des programmes de l'ACIA. L'ACIA mène des activités de surveillance pour surveiller l'état d'un danger ou d'un risque précis; il peut s'agir d'une surveillance ciblée, de programmes de surveillance généraux ou de sondages permettant d'éclairer des stratégies solides de gestion des risques. L'ACIA élabore un plan de travail pour les 18 à 24 prochains mois afin d'examiner les processus de bout en bout actuels de l'ACIA pour la conduite des activités de surveillance. L'examen portera sur l'échantillonnage et les tests, la détermination et l'analyse des risques et l'établissement d'une voie à suivre pour déterminer la priorité des activités. Ce travail servira de base à un plan d'action pour la mise en œuvre d'un processus décisionnel fondé sur le risque, la conduite d'examens réguliers de la surveillance et de futurs travaux visant à élargir la plateforme de partage des données de l'ACIA.

Lutte contre la fraude alimentaire

La fraude alimentaire se caractérise par le remplacement, l'ajout ou l'altération d'un aliment, d'un ingrédient alimentaire ou de l'emballage d'un aliment ou encore de fausses déclarations à son sujet, et ce, de manière délibérée et intentionnelle pour obtenir un gain économique. Par exemple, il peut s'agir d'ajouter de l'huile de tournesol à de l'huile d'olive tout en faisant croire à un produit pur, d'étiqueter de la goberge comme s'il s'agissait de morue ou encore de faire de fausses déclarations ou des déclarations malhonnêtes pour induire le consommateur en erreur à l'égard d'un produit alimentaire. La fraude alimentaire non seulement trompe les consommateurs et sape leur confiance, mais elle peut aussi présenter de graves risques pour la santé.

Dans le budget de 2019, le gouvernement a présenté une Politique alimentaire pour le Canada prévoyant 24,4 millions de dollars sur cinq ans et 5,2 millions de dollars par année de façon continue pour que l'ACIA puisse accroître la capacité fédérale de repérer les cas de fraude alimentaire et de prendre des mesures d'application de la loi à cet égard. Dans le cadre de l'initiative de lutte contre la fraude alimentaire, l'ACIA améliore le programme de lutte contre la fraude alimentaire en effectuant des recherches sur les pratiques exemplaires dans le monde, en menant des activités de surveillance et des inspections ciblées et en définissant des stratégies visant à détecter et à enrayer la fraude dans diverses chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires. L'ACIA s'est également engagée à collaborer à l'échelle internationale pour s'attaquer à cette préoccupation croissante.

En 2018-2019, l'ACIA a mené des activités de surveillance accrue et d'application de la loi pour l'authenticité du miel et elle a publié le **Rapport : Surveillance accrue de l'authenticité du miel**[iii]. Dans le même esprit, l'ACIA mènera d'autres activités éclairs et ciblées pour détecter les cas de fraude alimentaire pour les denrées à risque élevé et sensibiliser à ce sujet. L'ACIA examinera également comment des outils tels que la traçabilité peuvent appuyer l'étiquetage exact des aliments, comme le poisson et les fruits de mer. Les activités en matière de fraude alimentaire protégeront en fin de compte les consommateurs, profiteront aux entreprises et rehausseront la réputation du Canada sur le marché mondial.

Résultat ministériel nº 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement.

Description

Pour ce qui est de l'avenir, des questions complexes comme les changements climatiques s'accéléreront probablement, ce qui aura des répercussions sur l'économie, la productivité et la santé du Canada dans tous les secteurs, y compris les secteurs axés sur les ressources comme l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière. À mesure que les secteurs réglementés par l'ACIA adaptent leurs modèles opérationnels et leurs technologies pour suivre le rythme de ces changements, ils introduisent de nouveaux produits et de nouveaux processus sur le marché. Comme les secteurs que l'ACIA réglemente remanient constamment leurs modèles d'affaires et leurs technologies, des produits et des procédés nouveaux voient le jour, et donc de nouveaux risques peuvent surgir. Les programmes de l'ACIA relatifs aux végétaux et aux animaux visent à atténuer les risques de nouvelles maladies pouvant avoir des répercussions sur les ressources végétales et animales du Canada, qui font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible et d'un environnement durable.

Faits saillants de la planification

Modifications de la réglementation

Le système canadien de réglementation doit s'adapter, pour suivre le rythme des nouvelles menaces et des nouveaux risques et défis, et permettre à l'industrie de faire des choix éclairés en matière de gestion des risques. En 2020-2021, l'ACIA prévoit faire avancer les importantes propositions réglementaires suivantes :

- **Identification et traçabilité du bétail**[iv] : La capacité de retracer et de suivre les animaux à toutes les étapes de leur cycle de vie est un facteur important de l'atténuation des éclosions de maladies et de la préservation de la salubrité des aliments. Un système de traçabilité contribue à une meilleure compréhension du cheminement de nos aliments de la ferme à l'assiette, et permet d'agir plus rapidement et plus efficacement en cas de risque. On s'attend à ce que les modifications réglementaires soient mises au point et publiées dans la Partie II de la *Gazette du Canada* au printemps 2021.

- **Couvoirs**[v] : Le programme des couvoirs de l'ACIA consiste à surveiller le système de production avicole du Canada, qui fait couver des œufs ou importe des œufs à couver. Les couvoirs constituent un point critique pour la dissémination de maladies posant un risque pour la santé humaine et animale, telles que *Salmonella Enteritidis*. Grâce à la nouvelle réglementation, nous nous efforçons de réduire les cas de maladie provoquée par cet agent pathogène au Canada, notamment grâce à des exigences actualisées en matière d'échantillonnage et d'analyse. La nouvelle réglementation regroupe également les exigences en matière de licence et d'exploitation des couvoirs au Canada dans une même partie du ***Règlement sur la santé des animaux***[vi], ce qui permet de rationaliser les exigences pour l'industrie. On s'attend à ce qu'il soit publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* au printemps 2020.
- **Engrais**[vii] : L'ACIA met actuellement à jour la réglementation relative aux engrais pour introduire une stratégie axée sur les risques dans ses exigences réglementaires, afin de simplifier l'accès au marché pour les engrais et les suppléments sûrs et novateurs. Ces modifications amélioreront la compétitivité des entreprises, réduiront la charge administrative et amélioreront l'exécution en temps opportun des évaluations avant la mise en marché. À la suite de la publication dans la Partie II de la *Gazette du Canada* (prévue en printemps 2020), la mise en œuvre commencera par une période de transition de trois ans, pour permettre aux intervenants de s'adapter aux changements et promouvoir la conformité.
- **Aliments**[viii] : Le programme de l'ACIA sur les aliments du bétail consiste à surveiller les aliments fabriqués ou importés au Canada pour s'assurer qu'ils sont salubres et étiquetés convenablement. La réglementation actuelle est en cours de modernisation afin d'exiger que les exploitants du secteur des aliments pour animaux mènent des examens visant à déceler les dangers et mettent en œuvre des contrôles préventifs et de bonnes pratiques de fabrication pour traiter les risques de façon proactive avant qu'ils s'infiltrent dans le système alimentaire ou l'environnement. On s'attend à ce que le règlement révisé soit publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada* en 2021.

LE SAVIEZ-VOUS?

De nombreux médicaments sont donnés au bétail dans leur alimentation. L'ACIA inspecte les établissements de fabrication d'aliments médicamentés pour vérifier qu'ils sont produits de manière appropriée afin qu'ils soient sûrs et donnent les résultats voulus. Cette mesure de contrôle est encore plus importante maintenant que le Canada prend des mesures pour contrer la résistance aux antimicrobiens.

- **Protocole de biosécurité pour le transport transfrontalier**[ix] : Pour empêcher l'introduction et la propagation de maladies, le ***Règlement sur la santé des animaux***[vi] comprend des normes en matière de biosécurité qui exigent le nettoyage et la désinfection de certains véhicules transportant du bétail et de la volaille avant leur entrée au Canada. Les propositions de modification du Règlement permettraient de l'adapter aux sciences modernes et aux pratiques exemplaires, pour atténuer tout risque d'introduction de maladies à l'avenir par l'intermédiaire de bétail ou de volaille contaminé franchissant un poste frontalier terrestre ou un point d'entrée au Canada. Les modifications proposées devraient être publiées dans la Partie II de la *Gazette du Canada* en 2020.
- **Protection des obtentions végétales**[x] : Les obtentions végétales sont une forme de droits de propriété intellectuelle permettant aux phytogénéticiens de protéger leurs nouvelles variétés de la même façon qu'un inventeur protège une invention au moyen d'un brevet. Les modifications proposées au ***Règlement sur la protection des obtentions végétales***[xi] amélioreraient l'accessibilité au cadre de la propriété intellectuelle, qui vise à favoriser l'accroissement des investissements dans la sélection des végétaux au Canada et une accessibilité accrue aux variétés de semences étrangères pour les agriculteurs. Ces modifications seront probablement publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* à l'automne 2020.
- **Semences**[xii] : Le ***Règlement sur les semences***[xiii] régit les semences et les pommes de terre de semence au Canada qui sont vendues, importées ou exportées, ainsi que les semences disséminées dans l'environnement. Les semences et les pommes de terre de semence doivent satisfaire aux normes établies en matière de qualité et être étiquetées de manière à être correctement présentées sur le marché. Les modifications proposées permettraient de moderniser le Règlement sur les semences, lequel régit les semences qui sont importées, conditionnées, entreposées, analysées, étiquetées, exportées et vendues au Canada. Les modifications proposées permettraient de réduire les chevauchements et les redondances, de mieux répondre aux changements de l'industrie, d'éliminer les lacunes, les faiblesses et les incohérences, et d'offrir aux parties réglementées concernées plus de clarté et de souplesse. L'ACIA interviendra activement auprès des intervenants touchés à partir du début de l'année 2020.
- **L'indemnisation en cas de destruction d'animaux**[xiv] : Le ***Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux***[xv] fixe le plafond de l'indemnisation versée pour les animaux détruits en cas d'éclosion d'une maladie. Le projet de modification réviserait les montants maximaux pour l'indemnisation des bisons qui ont dû être détruits, afin de correspondre à la valeur marchande actuelle et, par voie de conséquence, favoriserait la déclaration proactive en cas d'une éclosion de maladie. La communication proactive d'un risque réel ou potentiel pour la santé est primordiale pour alerter les personnes concernées et réduire au minimum la menace d'une maladie infectieuse. Les modifications devraient être publiées dans la Partie II de la *Gazette du Canada* à la fin de 2021.

- **Transport d'urgence d'animaux réglementés**[xvi] : Cette proposition modifierait les parties II et VIII du ***Règlement sur la santé des animaux***[vi], afin qu'elles correspondent à la politique conjointe entre l'ACIA et le service d'inspection de la santé des animaux et des végétaux du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA-APHIS). La politique conjointe sert à faciliter le transport des animaux réglementés à travers les deux pays lors de situations d'urgence, ou lorsque les voies de transport habituelles sont inaccessibles. Les modifications contribuent à préserver le bien-être des animaux, à réduire le fardeau réglementaire imposé aux intervenants et à l'industrie dans des situations d'urgence, tout en intégrant des dispositions applicables aux exigences des permis d'importation et des certificats d'exportation dans des situations particulières. Après la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, les modifications proposées feront l'objet d'une consultation publique.

Modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements

Dans un environnement aux risques changeants, d'innovation et de nouvelles technologies, l'ACIA s'adapte pour être plus efficace et plus réactive. Pour appuyer la capacité de l'industrie à livrer concurrence à l'échelle internationale, la façon dont l'Agence gère les risques et prend des décisions axées sur les risques est un élément central du travail quotidien de l'ACIA. À l'aide de données scientifiques et de renseignements propres aux établissements, le modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements (ERE) permet à l'ACIA d'évaluer les établissements alimentaires nationaux pour déterminer leur niveau de risque. Cela signifie qu'il est plus facile de repérer les établissements ou les secteurs qui exigent une attention accrue.

En définissant ces domaines à risque, le modèle d'ERE pour les aliments permet à l'ACIA d'adopter une stratégie de gestion des risques en matière de salubrité des aliments proactive et axée sur la science et les risques. Il tient compte des risques associés à un produit alimentaire, à une opération ou à un procédé de fabrication donné, des stratégies d'atténuation mises en œuvre par l'industrie pour contrôler les risques en matière de salubrité des aliments, ainsi que de renseignements sur la conformité des établissements, pour permettre l'affectation des ressources d'inspection en conséquence. Le modèle d'ERE éclairera la gestion des risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour les activités liées aux aliments, au pays ou à l'importation. Cette stratégie a été reconnue à l'échelle internationale dans quatre articles scientifiques expliquant l'élaboration du modèle, qui ont été publiés dans des revues internationales soumises à l'examen de pairs et présentés à l'occasion de conférences dans le monde entier. L'intégration des résultats du modèle d'ERE à la planification de travail de l'ACIA a commencé dans les secteurs des produits laitiers et des produits de l'érable en avril 2019; nous élaborons actuellement des plans pour continuer l'échelonnement dans les autres secteurs, par exemple ceux du miel et des œufs, en 2020-2021.

Peste porcine africaine

L'ACIA est à l'avant-garde des efforts nationaux visant à prévenir l'introduction de la peste porcine africaine au Canada. Même si cette maladie ne peut pas être transmise aux humains et même si elle ne pose aucun risque pour la salubrité des aliments, elle est responsable de taux de mortalité élevés chez les porcs, et il n'existe actuellement aucun traitement ou vaccin. Comme cette maladie dévastatrice continue de se propager à un rythme alarmant en Asie et dans certaines parties de l'Europe, les activités de prévention et de préparation sont cruciales pour protéger le secteur canadien du porc. Le Canada a la particularité d'exporter environ 70 % du porc qu'il produit. Un cas avéré de peste porcine africaine au Canada provoquerait l'interruption immédiate des exportations de porcs vivants et de produits du porc, et les surplus ainsi obtenus auraient des répercussions économiques importantes.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les voyageurs internationaux sont considérés comme l'un des risques les plus élevés pour l'introduction de la PPA au Canada. Pour aider à protéger les porcs du Canada, plus de deux douzaines de compagnies aériennes internationales diffusent des messages en vol aux passagers pour leur rappeler les exigences de déclaration aux douanes canadiennes. La vigilance à la frontière a été renforcée par l'ajout d'équipes de chiens détecteurs et par l'augmentation des saisies et des sanctions pécuniaires.

En 2020-2021, l'ACIA continuera de diriger les efforts nationaux visant à prévenir l'introduction de la maladie au Canada et à s'y préparer, grâce au dialogue et à la collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Pour gérer les risques considérables que pose la peste porcine africaine, l'ACIA a élaboré un plan d'action pancanadien en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux et industriels, pour veiller à une stratégie ciblée et coordonnée pour les activités de prévention et de préparation. Voici des éléments clés du plan pour l'année à venir :

- l'amélioration de la capacité du Canada à repérer les incursions de cette maladie;
- le renforcement de la capacité de détection précoce de l'Agence, grâce à la mise en œuvre des activités de surveillance recommandées, en collaboration avec des partenaires;
- les travaux visant à restreindre les fermetures des marchés en posant les bases d'une relation de confiance, grâce à une mobilisation auprès des marchés internationaux clés en faveur d'ententes de zonage;
- la sensibilisation à la peste porcine africaine et à ses répercussions grâce à la diffusion continue de communications publiques ciblées;
- la collaboration avec les partenaires pour préparer l'intervention en cas de maladie (p. ex. dépeuplement et élimination des porcs);

- l'élaboration et la validation de méthodes de diagnostic permettant de détecter rapidement et avec précision le virus dans différentes matrices de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et de tissus animaux;
- la mise au point d'outils de test utilisables sur le terrain, pouvant être utilisés au niveau de l'exploitation pour dépister la présence de la maladie chez les porcs.

Centre de protection des végétaux de Sidney

L'ACIA dirige un groupe de ministères et organismes à vocation scientifique participant aux efforts déployés par le gouvernement du Canada pour renouveler son infrastructure scientifique. La construction du Centre de protection des végétaux de Sidney, en Colombie-Britannique, sera alignée sur cette initiative stratégique d'infrastructure scientifique. Le Centre est la seule installation de quarantaine à l'entrée, de recherche et de diagnostic au Canada pour les fruits de verger, la vigne et les petits fruits. Il est chargé de l'évaluation virale de ces produits afin d'en assurer l'introduction sécuritaire au Canada.

Le Centre sera un établissement de diagnostic et de recherche en santé des végétaux de calibre mondial, qui fournira aux scientifiques et aux partenaires de l'ACIA et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada des installations à la fine pointe de la technologie en vue de faire progresser la phytologie et de relever les défis auxquels le Canada est confronté. Le réaménagement du Centre est un projet exploratoire qui s'aligne sur des principes et permettra de diffuser les leçons apprises et les pratiques exemplaires afin d'éclairer les prochains projets d'infrastructure scientifique. Au cours de l'année 2020-2021, la planification et la conception du Centre continueront, les travaux de construction devant commencer en 2021-2022.

Programme de lutte contre l'anémie infectieuse des équidés

À la demande de l'industrie, le Programme de lutte contre l'anémie infectieuse des équidés est exécuté par l'ACIA dans le but de réduire le nombre de chevaux au Canada qui sont infectés par l'anémie infectieuse équine. Le programme actuel a fait de grands progrès dans l'Est du Canada en diminuant le nombre de résultats positifs des tests de dépistage. Forte de ce succès, l'ACIA prévoit instaurer progressivement l'obligation de soumettre à des tests les chevaux qui participent à certains concours hippiques dans l'Ouest canadien en 2020. Au cours de la première phase de ce nouveau programme, il sera nécessaire d'effectuer des analyses, car au moins 200 chevaux seront déplacés pour des événements organisés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Yukon.

Partenariat fédéral dans le secteur céréalier

Les consommateurs canadiens et étrangers ont confiance dans la qualité, la salubrité et l'intégrité des grains canadiens grâce aux efforts conjoints de l'ACIA et de la Commission canadienne des grains (CCG). En 2020-2021, l'ACIA continuera de collaborer avec la CCG pour progresser de manière significative en vue d'offrir plus de valeur à ses clients, grâce à l'amélioration de la prestation de ses services.

Examen des programmes de réglementation des produits végétaux de la biotechnologie

Avec l'arrivée de biotechnologies d'avant-garde et forte de 25 années d'expérience dans l'évaluation de produits de la biotechnologie, l'ACIA collabore actuellement avec Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et des associations de l'industrie pour examiner le processus d'approbation des semences créées au moyen de la biotechnologie. Cet examen permettra de déterminer de meilleures façons de faire des affaires en veillant tout particulièrement à réduire au minimum le fardeau réglementaire tout en améliorant la prévisibilité et la clarté du système de réglementation pour les intervenants tant canadiens qu'étrangers. Ces changements donneront aux entreprises les moyens de planifier avec davantage de certitude et, par conséquent, d'appuyer l'investissement et l'innovation au Canada. Au cours de l'exercice 2020-2021, les propositions résultant de cet examen seront soumises à des consultations, et le travail de peaufinage et de mise en œuvre se poursuivra.

Système canadien d'information sur la santé des végétaux

Considéré comme un domaine d'action clé dans le cadre de la **Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada**[xvii], un système d'information est de mise pour améliorer la communication et appuyer les décisions fondées sur des données probantes dans les communautés œuvrant pour la santé des végétaux. Parallèlement à la mise en service des capacités du RCISA en 2020-2021, l'ACIA rendra opérationnel le Système canadien d'information sur la santé des végétaux. La nouvelle plateforme technique sera mise à profit pour fournir un inventaire des laboratoires de diagnostic phytosanitaire, une analyse de l'environnement axée sur les phytoravageurs et un espace sécurisé pour la gestion des événements. Le Système d'information en question jouera un rôle déterminant pour l'atteinte des objectifs établis par le Conseil canadien de la santé des végétaux, qui comprend des membres des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la santé des végétaux.

LE SAVIEZ-VOUS?

Puisque tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la lutte contre la propagation des espèces envahissantes et la maîtrise de cette propagation, l'ACIA organise des enquêtes sur la protection des végétaux, définit les espèces envahissantes et communique des renseignements au public pour promouvoir la science citoyenne. Par exemple, plus de 50 pièges à pyrale du buis ont été distribués en 2019-2020 pour appuyer une campagne de surveillance citoyenne dans tout l'Ontario afin d'évaluer l'étendue de la propagation de ce phytoravageur.

Réseau de laboratoires zoonotiques de niveau 4 de biosécurité

L'ACIA dirige le Réseau de laboratoires zoonotiques de niveau 4 de biosécurité, qui réunit des experts internationaux pour trouver ensemble des solutions novatrices à des problèmes communs concernant les laboratoires à confinement élevé. Les connaissances dans ce domaine renforcent la capacité du Centre national des maladies animales exotiques de l'ACIA et font de l'Agence un chef de file reconnu à l'échelle internationale dans le domaine des maladies zoonotiques exigeant un confinement élevé. En 2020-2021, l'ACIA prévoit apporter sa contribution à un groupe d'experts mondiaux qui effectuera une analyse des lacunes concernant le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo et mènera un exercice visant à évaluer les capacités opérationnelles du réseau en cas d'urgence déclenchée par une zoonose.

Résultat ministériel nº 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et les produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale.

Description

En tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique, l'ACIA défend les intérêts commerciaux du Canada tout en protégeant le public canadien et l'environnement contre les produits dommageables pour l'environnement, les ravageurs, les maladies et les risques pour la salubrité des aliments au pays et à l'étranger. L'ACIA est chargée d'administrer et de faire appliquer les lois en matière d'importation et d'exportation de produits alimentaires, animaliers et végétaux. Le système réglementaire du Canada pour la salubrité des aliments et la protection de ses ressources végétales et animalières est respecté dans le monde entier. La stratégie fondée sur les sciences de l'ACIA a conquis la confiance d'autres pays concernés par les systèmes canadiens, et les progrès en matière d'accès aux marchés pour les exportations agricoles canadiennes en dépendent.

L'ACIA élabore actuellement le *Plan stratégique international de l'ACIA : Répondre aux priorités du gouvernement du Canada*, qui oriente le travail de l'Agence à l'échelle internationale pour la période allant jusqu'à 2025. Les efforts internationaux déployés par l'ACIA, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et d'autres intervenants, contribuent à atteindre l'objectif du gouvernement du Canada d'augmenter la valeur des exportations agroalimentaires du pays à 75 milliards de dollars d'ici à 2025, tout en préservant la capacité du Canada de protéger et de promouvoir la sécurité de ses importations et de ses produits nationaux.

Faits saillants de la planification

Établissement de normes internationales

La participation du Canada à l'établissement de normes internationales permet au pays de promouvoir l'élaboration de normes internationales axées sur la science, d'appuyer un commerce prévisible, transparent et reposant sur des règles, ainsi que de veiller à la prise en compte des méthodes canadiennes. Pour demeurer au premier plan de l'élaboration de normes qui soient compatibles avec les méthodes canadiennes et qui favorisent la sûreté des échanges de produits alimentaires, d'animaux et de végétaux, l'ACIA continuera ce qui suit :

- participer activement aux groupes d'établissement des normes internationales, à savoir la Commission du Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), pour influencer l'élaboration de politiques et de promouvoir l'adoption de normes, de lignes directrices et de recommandations qui soient axées sur la science et qui aient pour objectif de renforcer la sécurité, l'équité et le caractère prévisible du commerce international des produits alimentaires, d'animaux et de végétaux;
- jouer un rôle de chef de file dans la négociation d'accords de libre-échange avec le Canada, qui améliorent l'accès aux marchés existants et aux nouveaux marchés, en préservant le droit de tout pays de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent en matière de salubrité des aliments et de santé des végétaux et des animaux, tout en veillant à ce que ces mesures ne se transforment pas en obstacles déguisés au commerce international;
- diriger la mise en œuvre par le Canada de l'**Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires**[xviii] de l'Organisation mondiale du commerce, pour renforcer un commerce international reposant sur des règles.

Coopération et collaboration internationales en matière de réglementation

L'ACIA coopère avec d'autres pays pour faire avancer les initiatives réglementaires et scientifiques internationales. Elle peut ainsi s'assurer que les positions scientifiques et les systèmes de réglementation du Canada sont acceptés à l'échelle internationale, que des relations d'ordre réglementaire et bilatérales sont établies et entretenues et que les risques s'y rattachant sont atténués. L'ACIA continuera de coopérer et de collaborer avec les intervenants qui suivent :

- l'Union européenne, par l'intermédiaire du Comité de gestion mixte pour les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'**Accord économique et commercial global**[xix] (AECG), pour faire progresser les questions d'accès aux marchés et cerner d'autres domaines de coopération.

- Les partenaires internationaux pour les végétaux, y compris l'Organisation nord-américaine pour la protection des végétaux, la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Groupe quadrilatéral de la santé des végétaux, pour atténuer les risques liés aux phytoravageurs et prévenir les voies d'introduction et de propagation.
- Les partenaires internationaux pour les animaux, notamment le Groupe quadrilatéral de la santé animale et la Commission régionale des Amériques de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), sur des sujets comme la peste porcine africaine.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'ACIA dirige l'élaboration d'un consensus international sur l'évaluation du risque environnemental des plantes génétiquement modifiées dans le cadre du travail qu'elle accomplit avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Lorsqu'il sera terminé en 2021, les pays membres et les économies en développement utiliseront ce document qui leur servira d'orientation centrale à suivre pour mener les évaluations des risques environnementaux.

- Les États-Unis, au moyen de mécanismes officiels visant à alléger les fardeaux de la réglementation imposés à l'industrie et à améliorer la sécurité et la salubrité des aliments.
- Affaires mondiales Canada, pour la réalisation d'un projet technique pluriannuel en vue d'offrir un programme de renforcement des capacités avec le Sénégal pour gérer et réglementer scientifiquement la biotechnologie agricole et l'élaboration d'une capacité nationale de mise à l'essai des semences et d'un plan de contrôle de la qualité en vue de l'établissement d'un herbier de référence pour les semences du Sénégal (date de réalisation prévue : 2021).
- Les parties à l'**Accord de partenariat transpacifique global et progressiste**[xx] (PTPGP) par l'intermédiaire du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, pour faire progresser les questions d'accès aux marchés et cerner d'autres domaines de coopération.

Soutien à l'accès aux marchés

Bon nombre des défis constatés dans le milieu du commerce mondial en 2019 demeurent aujourd'hui. Il s'agit entre autres de l'incertitude commerciale et du protectionnisme, de l'évolution des préférences des consommateurs, des maladies animales, et de l'intensification des exigences réglementaires nouvelles et complexes qui visent les produits canadiens exportés sur plusieurs marchés. Dans ce contexte, l'ACIA fournit l'expertise technique nécessaire pour simplifier l'ouverture, la réouverture et l'entretien de marchés, tout en faisant progresser la résolution des dossiers en matière de salubrité des aliments et de santé des végétaux et des animaux.

Au cours de la prochaine année, l'ACIA travaillera avec d'autres ministères, l'industrie et des partenaires et organismes internationaux pour relever ces défis afin d'obtenir, de maintenir et d'élargir l'accès aux marchés pour y offrir les produits agricoles et alimentaires canadiens. L'ACIA continuera également de préserver la sûreté et l'intégrité des marchés nationaux, des produits et des ressources du pays, tout en répondant aux demandes croissantes de produits importés qui émanent des Canadiens.

Certification électronique : remanier le modèle de prestation

L'ACIA surveille la délivrance des certificats d'exportation de produits canadiens, qui constituent une forme d'assurance officielle que le produit reçu par le pays importateur respecte ses normes et ses exigences. L'ACIA se prépare à adopter un processus automatisé de demandes de certification des produits alimentaires, des produits animaux et végétaux destinés à l'exportation en utilisant « Mon ACIA » – un portail en ligne pratique et sécurisé au moyen duquel les clients peuvent présenter des demandes de services de l'ACIA. Il sera ainsi possible de répondre à la demande accrue de certificats d'exportation d'une manière à la fois pratique et efficace.

En 2020-2021, l'ACIA continuera de collaborer avec ses clients pour veiller à ce qu'ils soient en mesure d'utiliser le portail Mon ACIA, en offrant de nouveaux conseils et outils en ligne et des mécanismes permettant aux clients de demander de l'aide. L'Agence continuera de promouvoir les avantages du portail Mon ACIA en tant que moyen pratique et sécurisé de faire des affaires avec l'ACIA. La promotion du portail Mon ACIA aidera à attirer les clients vers cet outil numérique, ce qui rapprochera l'Agence de sa vision à l'égard d'une voie de service davantage numérisée.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'ACIA s'est engagée à s'assurer que les répercussions sexospécifiques sont véritablement prises en compte dans son processus décisionnel. Dans le cadre de cet engagement, l'ACIA tient régulièrement compte des facteurs de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans l'administration de ses programmes et services de salubrité des aliments et de santé des animaux et des végétaux ainsi que ses politiques connexes. En tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique et axé sur les risques, l'ACIA cerne également les risques pour les populations potentiellement vulnérables afin d'intégrer des mesures d'atténuation dans ses programmes et services.

Dans la foulée de la mise en œuvre de son plan d'action stratégique 2018-2020 sur l'ACS+, l'ACIA continuera d'offrir la formation sur l'ACS+ au personnel clé, aux gestionnaires et aux cadres afin d'accroître la capacité et de renforcer son intégration aux principaux secteurs fonctionnels comme l'évaluation, la prestation de services, les politiques et les programmes. Pour 2020-2021, l'ACIA :

- élaborera une stratégie de collecte des données essentielles et améliorera l'appui offert aux divers groupes de clients et d'entreprises après avoir analysé les sources de données externes;
- renforcera la portée et la coordination de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) grâce au renforcement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, pour améliorer le service à la clientèle et adaptera les programmes et les services de manière à répondre à des besoins variés;
- renouvellera le Centre de responsabilité de l'ACS+ et le réseau de conseillers en la matière, avec des rôles, des responsabilités et des tâches clairement définis pour une meilleure application et un meilleur rendement de l'ACS+.

Expérimentation

Solutions innovatrices Canada

L'ACIA est l'un des 20 ministères et organismes fédéraux qui participent au programme Solutions innovatrices Canada (SIC). Le programme SIC a été conçu pour stimuler la croissance des petites entreprises canadiennes, tout en fournissant aux ministères et aux organismes fédéraux des occasions d'acquérir de nouvelles capacités, pour répondre à leurs besoins fonctionnels pour l'exécution des programmes. Grâce à ce programme, l'ACIA peut tirer parti des technologies et des produits de pointe proposés par de petites entreprises canadiennes pour résoudre des problèmes à l'appui de son mandat. Tout au long de l'exercice 2020-2021, l'ACIA continuera d'élaborer, de gérer et de mettre en œuvre le programme SIC, dont la planification de l'établissement et de l'administration d'un programme de subventions. Pour atteindre les objectifs de financement attribués au programme SIC, l'ACIA signera également des contrats avec les soumissionnaires retenus, en déterminant les occasions et en relevant les nouveaux défis dans les domaines de la santé des végétaux, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments.

Modèle comparatif des risques

Le Modèle comparatif des risques (MCR) est un outil analytique qui fait appel aux données provenant de sources externes et internes pour fournir une évaluation complète des risques dans l'ensemble des secteurs d'activité de l'ACIA liés aux aliments, à la santé des animaux et aux végétaux. Il s'agit d'un modèle de base qui prend en compte tout un portefeuille de risques liés à la santé humaine, à l'économie, à la santé et au bien-être des animaux et à l'environnement, et le coût des activités actuelles de l'ACIA, ainsi que leur contribution à la réduction des risques. L'ACIA continuera d'utiliser les résultats pour orienter l'affectation des ressources, l'établissement des priorités stratégiques et les activités de planification tactique.

Le MCR est inspiré du Modèle d'évaluation du risque axée sur les établissements (ERE) de l'ACIA, qui définit les risques associés aux établissements soumis aux règlements fédéraux dans les secteurs des aliments et de la santé des animaux (p. ex. les aliments pour animaux). Les deux modèles sont complémentaires et ils permettent à l'ACIA d'adopter une stratégie de gestion des risques proactive, axée sur des preuves et uniforme, ainsi que de repérer les nouvelles tendances qui pourraient avoir une incidence sur son mandat en matière de réglementation et d'agir en conséquence.

En 2020-2021, l'ACIA continuera de peaufiner les fondements des renseignements sur les risques qui figurent dans le MCR. Cela permettra à l'Agence d'approfondir sa compréhension des risques actuels et nouveaux pour éclairer ses décisions.

Modernisation des applications

La prestation des programmes et des services de l'ACIA dépend de plus en plus des applications et des plateformes de TI, et l'ACIA s'efforce d'accroître la numérisation des inspections et des services. En 2020-2021, l'ACIA continuera de moderniser la première « vague » d'applications « à risque » sur lesquelles repose la prestation de ses services, et ce, dans tous ses secteurs d'activité. L'ACIA en est actuellement à la phase de découverte et de planification de cette initiative et elle s'est fixé pour objectif de définir les conditions techniques de ses applications, le cycle de vie de leur valeur commerciale et leurs technologies sous-jacentes. L'Agence présentera les estimations des coûts et un plan de projet à l'équipe de surveillances du Conseil du Trésor. Une fois mis au point, le plan sera présenté au Conseil d'examen de l'architecture intégrée du gouvernement du Canada pour approbation.

Chaîne de blocs ou blockchain

La nature de cette technologie exige une collaboration entre une multitude de parties et d'organismes. Les domaines prometteurs actuels que nous envisageons concernent notamment la collaboration en matière d'élaboration de normes de gouvernance des données et de chaînes de blocs pour l'industrie agricole à l'appui de l'interopérabilité, de la simplification du commerce international et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement dans le domaine de l'agriculture.

L'ACIA continuera de collaborer avec la Communauté des régulateurs fédéraux, des partenaires fédéraux, des entreprises clés en matière d'innovation, des associations industrielles novatrices et des entreprises travaillant dans le domaine des chaînes de blocs au cours de l'année à venir. Le développement du domaine des chaînes de blocs repose sur l'élaboration de normes.

Au cours de l'année à venir, l'ACIA collabora à des études de cas avec le Conseil canadien des normes sur un élément précis d'une chaîne d'approvisionnement potentiellement propice à des normes relatives aux registres. Par ailleurs, l'ACIA continuera de collaborer avec un groupe de partenaires fédéraux à des expérimentations dans ce domaine.

Résultats prévus pour la salubrité des aliments et la santé des animaux et des végétaux

Résultats ministériels	Indicateurs de résultats ministériels	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Résultats réels en 2018-2019
Les aliments vendus au Canada sont sans danger et correctement présentés aux Canadiens.	Pourcentage d'entreprises alimentaires qui respectent les règles fédérales	95 %	S. O.	94,24 %	93,86 %	98,01 %
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments à risque élevé émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	95 %	S. O.	96,90 %	93,90 %	96,90 %
Les ressources végétales et animales sont protégées contre les maladies et les parasites. Elles ne constituent donc pas un danger pour les Canadiens et l'environnement.	Nombre de phytoravageurs étrangers nuisibles qui ont été introduits et se sont établis au Canada	0	S. O.	1	0	0
	Pourcentage de semences, d'engrais et de produits ou variétés végétales canadiens nouveaux ou modifiés qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux	95 %	S. O.	93,20 %	90,07 %	92,20 %
	Pourcentage des chargements inspectés d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales en matière de transport sans cruauté	95 %	S. O.	98,53 %	98,90 %	99 %
	Nombre de cas de maladies animales menaçant la santé humaine ou animale qui sont entrés au Canada	0	S. O.	0	0	0
Les aliments, les plantes et les animaux canadiens et leurs produits associés peuvent être commercialisés à l'échelle internationale.	Nombre d'expéditions de marchandises canadiennes qui sont rejetées aux frontières étrangères parce qu'elles ne satisfont pas à leurs exigences en matière d'importation	À déterminer	S. O.	S. O.	S. O.	2 198

Les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement pour le Répertoire des programmes de l'ACIA sont consultables dans l'**InfoBase du GC**[xxi].

Ressources financières budgétaires prévues pour la salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
587 145 700	587 145 700	576 297 655	589 534 987

Au cours des exercices 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, les dépenses prévues diminueront par rapport aux exercices précédents, principalement en raison de la temporisation du financement de diverses initiatives, comme la présence quotidienne d'inspection durant chaque quart de travail et l'amélioration de la salubrité des aliments pour les Canadiens. Toutefois, l'ACIA évaluera les initiatives qui arrivent à échéance et cherchera à les renouveler, au besoin, afin de maintenir et d'améliorer constamment le solide système canadien de salubrité des aliments, l'approvisionnement alimentaire sûr et accessible et la base de ressources végétales et animales. Si l'on tient compte du renouvellement prévu des ressources temporaires, les dépenses de l'ACIA devraient être plus stables.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ACIA sont accessibles dans l'**InfoBase du GC**[xxi].

Ressources humaines prévues pour la salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

ETP prévus 2020-2021	ETP prévus 2021-2022	ETP prévus 2022-2023
5 089	4 882	4 884

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de l'ACIA sont accessibles dans l'**InfoBase du GC**[xxi].

Services internes : résultats prévus

Description

Les Services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Amélioration de l'ouverture et de la transparence du gouvernement

L'ACIA fera progresser son programme de transparence en publiant de façon proactive et en temps opportun des renseignements pertinents et exacts sur ses activités afin d'appuyer la responsabilisation, l'engagement des citoyens, et de préserver la confiance du public dans l'exécution de son mandat.

Pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées sur les produits alimentaires, animaux et végétaux qu'ils achètent et consomment, l'ACIA s'engage, entre autres, à :

- continuer le renouvellement de son site Web pour veiller à ce que les renseignements soient à jour et faciles à trouver et à comprendre, pour que les utilisateurs puissent accomplir leurs tâches;
- publier davantage de renseignements scientifiques, y compris les résultats de ses activités scientifiques et de sa recherche;
- examiner comment les demandes de renseignements du public sont gérées pour améliorer l'expérience client des Canadiens qui cherchent à connaître les exigences réglementaires et les fonctions libre-service en ligne de Mon ACIA.

Pour aider les intervenants à disposer de l'information et des outils dont ils ont besoin pour se conformer aux exigences réglementaires, l'ACIA, entre autres choses :

- affichera plus d'ensembles de données gratuits, lisibles par machine et faciles à réutiliser sur le portail des données ouvertes du gouvernement du Canada;
- publiera des résumés et des ensembles de données sur ses activités de surveillance des aliments;
- accroîtra l'accès aux services en ligne qui permettront aux intervenants de suivre l'état des demandes et des inscriptions préalables à la mise en marché de produits végétaux et animaux, y compris les engrais, les aliments pour animaux, les produits biologiques vétérinaires et les végétaux à caractères nouveaux.

Pour montrer aux Canadiens comment et pourquoi elle prend des mesures pour protéger leurs intérêts dans le cadre de l'amélioration de leur bien-être, ainsi que ceux liés à l'environnement et à l'économie, l'ACIA prévoit également publier davantage des renseignements sur ses processus et ses décisions en matière de réglementation.

Le **Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert de 2018-2020**[xxii] a été publié à la fin de l'année dernière et continue de tracer la voie à suivre pour promouvoir l'ouverture, la transparence et la responsabilisation au sein du gouvernement du Canada. Le gouvernement ouvert joue un rôle essentiel pour faire en sorte que les citoyens soient servis par leurs gouvernements d'une manière qui soit adaptée à leurs besoins, efficace et équitable. En 2020-2021, l'ACIA continuera de collaborer avec ses partenaires fédéraux de la science ouverte pour recueillir des données et des renseignements sur les progrès et les répercussions de la science ouverte sur les Canadiens.

Amélioration de la gestion de projet

L'ACIA continue de renforcer ses capacités de gestion de projet pour se conformer à la nouvelle **Politique sur la planification et la gestion des investissements**[xxiii] du Conseil du Trésor du Canada et à la nouvelle **directive sur la gestion des projets et des programmes**[xxiv]. En 2020-2021, l'ACIA :

- surveillera les résultats et l'efficacité des efforts de modernisation de son Cadre de gestion des projets de l'organisation (CGPO) pour s'assurer que les exigences, les processus, la technologie, les guides et les outils sont bien reçus et compris et pour accroître la maturité à l'égard de la gestion de projet dans l'obtention de résultats à l'échelle de l'organisation;
- terminera l'évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet de l'ACIA et la présentera au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin d'évaluer et de déterminer avec précision le niveau de la capacité de gestion de projet de l'ACIA aux fins de l'exécution de projet, des approbations et des pouvoirs de dépenser connexes;

- mettra en œuvre la vision de l'ACIA en matière de gestion de projet pour faire en sorte que l'ACIA dispose des compétences, des connaissances et des aptitudes nécessaires pour réaliser efficacement les projets dans le respect des délais et du budget, procurant les avantages initialement prévus qui font progresser l'ACIA sur la voie des objectifs stratégiques qu'elle vise.

Ressources financières budgétaires prévues pour les Services internes

Dépenses budgétaires 2020-2021 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
142 553 596	142 553 596	142 124 704	142 743 826

Ressources humaines prévues pour les Services internes

ETP prévus 2020-2021	ETP prévus 2021-2022	ETP prévus 2022-2023
940	940	940

Dépenses et ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de l'Agence pour les trois prochains exercices financiers consécutifs, et compare les dépenses prévues pour l'année à venir aux dépenses réelles de l'année en cours et des années précédentes.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2017-2018 à 2022-2023

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.

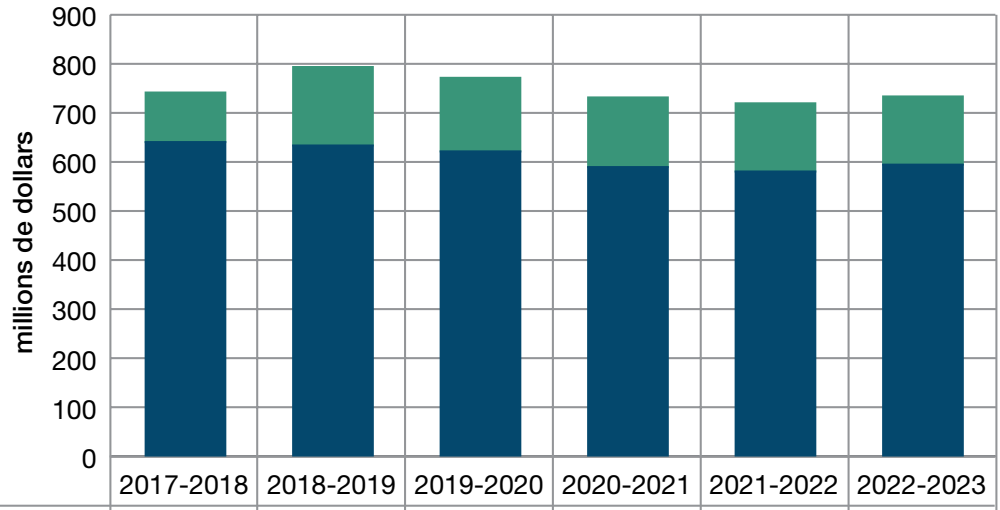

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Postes législatifs	101	160	150	142	139	139
Crédits votés	639	632	620	588	579	593
Total	739	792	770	730	718	732

Ce graphique à barres illustre les dépenses réelles de l'ACIA pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019, les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2019-2020 et les dépenses prévues pour les exercices 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Les données financières sont présentées en dollars le long de l'axe des ordonnées, augmentant de 100 millions de dollars et se terminant à 900 millions de dollars. Elles sont indiquées sur l'axe des abscisses pour les exercices financiers de 2017-2018 à 2022-2023. Pour chaque exercice financier, les montants correspondant aux dépenses de programme et au crédit législatif de l'ACIA sont indiqués.

En 2017-2018, les dépenses réelles se sont élevées à 101 millions de dollars pour les postes législatifs et à 639 millions de dollars pour les dépenses de programme, pour un total de 740 millions de dollars.

En 2018-2019, les dépenses réelles se sont élevées à 160 millions de dollars pour les postes législatifs et à 632 millions de dollars pour les dépenses de programme, pour un total de 792 millions de dollars.

En 2019-2020, les dépenses prévisionnelles sont de 150 millions de dollars pour les postes législatifs et de 620 millions de dollars pour les dépenses de programme, pour un total de 770 millions de dollars.

Les dépenses prévues pour les postes législatifs passent de 142 millions de dollars en 2020-2021 à 139 millions de dollars en 2021-2022 et à 141 millions de dollars en 2022-2023. Les dépenses prévues pour les dépenses des programmes passent de 588 millions de dollars en 2020-2021 à 579 millions de dollars en 2021-2022 et à 600 millions de dollars en 2022-2023.

Les dépenses totales prévues passent de 730 millions de dollars en 2020-2021 à 718 millions de dollars en 2021-2022 et à 732 millions de dollars en 2022-2023. L'augmentation des dépenses en 2018-2019 et 2019-2020 est principalement attribuable aux déboursements liés aux conventions collectives ratifiées.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, prévisionnelles et prévues pour la responsabilité fondamentale de l'ACIA et pour les Services internes pour les années liées à l'année de planification en cours.

Responsabilité fondamentale et Services internes	Dépenses 2017-2018	Dépenses 2018-2019	Prévisions des dépenses 2019-2020	Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
Salubrité des aliments et santé des animaux et des végétaux	600 782 338	645 785 932	620 456 061	587 145 700	587 145 700	576 297 655	589 534 987
Sous-total	**600 782 338**	**645 785 932**	**620 456 061**	**587 145 700**	**587 145 700**	**576 297 655**	**589 534 987**
Services internes	138 235 246	146 521 359	149 775 570	142 553 596	142 553 596	142 124 704	142 743 826
Total	**739 017 584**	**792 307 291**	**770 231 631**	**729 699 296**	**729 699 296**	**718 422 359**	**732 278 813**

L'ACIA a connu une augmentation des dépenses en 2018-2019 et en 2019-2020, principalement en raison de l'augmentation des coûts salariaux, l'Agence ayant ratifié la majorité de ses conventions collectives. Cette situation a donné lieu à d'importants paiements rétroactifs ponctuels au titre du règlement des salaires et à des augmentations continues des coûts.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein (ETP) réels et prévus pour la responsabilité fondamentale énoncée dans le Cadre ministériel des résultats de l'ACIA et pour les Services internes, pour les années liées à l'année de planification en cours.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein réels 2017–2018	Équivalents temps plein réels 2018-2019	Équivalents temps plein prévisionnels 2019–2020	Équivalents temps plein prévus 2020–2021	Équivalents temps plein prévus 2021–2022	Équivalents temps plein prévus 2022–2023
Salubrité des aliments et santé des animaux et des végétaux	5 291	5 187	5 138	5 089	4 882	4 884
Sous-total	**5 291**	**5 187**	**5 138**	**5 089**	**4 882**	**4 884**
Services internes	980	974	972	940	940	940
Total	**6 271**	**6 161**	**6 110**	**6 029**	**5 822**	**5 824**

Étant donné que 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'ACIA soutiennent les coûts liés au personnel, il n'y avait qu'une marge de manœuvre limitée pour réaligner les autorisations non liées au personnel. Par conséquent, l'ACIA a connu une légère baisse de son effectif en ETP en 2018-2019 et en 2019-2020.

Au cours des exercices 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, les ETP prévus diminueront par rapport aux exercices précédents, principalement en raison de la temporisation du financement de diverses initiatives, comme la présence quotidienne d'inspection durant chaque quart de travail et l'amélioration de la salubrité des aliments pour les Canadiens. Toutefois, l'ACIA évaluera les initiatives qui arrivent à échéance et cherchera à les renouveler, au besoin, afin de maintenir et d'améliorer constamment le solide système canadien de salubrité des aliments, l'approvisionnement alimentaire sûr et accessible et la base de ressources végétales et animales. Si l'on tient compte du renouvellement prévu des ressources temporaires, l'utilisation des ETP de l'ACIA devrait être plus stable.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de l'ACIA sont accessibles dans le **Budget principal des dépenses 2020-2021**[xxv].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations de l'ACIA de 2019-2020 à 2020-2021.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le **site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments**[xxvi].

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévisionnels 2019-2020	Résultats prévus 2020-2021	Différence (Résultats prévus 2020-2021 moins Résultats prévisionnels 2019-2020)
Total des dépenses	853 080 000	898 512 000	45 432 000
Total des revenus	53 161 000	53 000 000	(161 000)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	799 919 000	845 512 000	45 593 000

Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2019-2020 et les résultats prévus pour l'exercice 2020-2021 diffèrent légèrement. La différence constatée dans les dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la provision pour conventions collectives expirées et l'augmentation du coût de l'amortissement des systèmes de TI pour l'exercice 2020-2021.

Renseignements ministériels

Profil de l'organisation

Ministre compétente : L'honorable Patty Hajdu

Chef d'établissement : Dre Siddika Mithani

Portefeuille ministériel : Santé

Instruments habilitants :

Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxvii]

Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire[xxviii]

Loi sur les aliments et drogues[xxix] (dispositions relatives aux aliments)

Loi sur la salubrité des aliments au Canada[xxx]

Loi sur la croissance dans le secteur agricole[xxxi] (*Loi sur la croissance dans le secteur agricole*, à l'exception du paragraphe 53(1))

Loi sur les engrais[xxxii]

Loi sur la protection des obtentions végétales[xxxiii]

Loi sur la protection des végétaux[xxxiv]

Loi sur les semences[xxxv]

Loi sur la santé des animaux[xxxvi]

Loi relative aux aliments du bétail[xxxvii]

Année de constitution en société/Début des activités : 1997

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

« Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons » est disponible sur le **site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments**[xxxviii].

Pour de plus amples renseignements sur les engagements énoncés dans la lettre de mandat à l'intention de l'organisation ministérielle, se reporter à la « **lettre de mandat de la ministre** »[xxxix].

Contexte opérationnel

L'information sur le contexte opérationnel est disponible sur le **site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments**[xl].

Cadre d'établissement de rapports

Voici le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de l'ACIA qui ont été approuvés pour 2020-2021 sont présentés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats			Services internes
	Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains		
	Résultat ministériel 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux consommateurs canadiens	Pourcentage d'entreprises du secteur alimentaire qui respectent les lois fédérales.	
		Pourcentage d'avertissements publics visant les rappels d'aliments a risque élevé qui sont diffusés dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments.	
	Résultat ministériel 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement	Nombre de phytoravageurs étrangers qui sont entrés au Canada et s'y sont établis	
		Pourcentage de semences, d'engrais, et de nouvelles variétés végétales ou modifiées et de produits qui respectent la réglementation canadienne et les accords internationaux	
		Pourcentage de quantités inspectées d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales visant à assurer le transport sans cruauté des animaux.	
		Nombre de cas de maladies d'animaux nuisibles à la santé des humains et des animaux dont l'introduction au Canada est observée.	
	Résultat ministériel 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale	Nombre d'expéditions de produits canadiens qui sont rejetés à la frontière d'un pays étranger au défaut de satisfaire aux exigences d'importation.	

Répertoire des programmes
Établir les règles pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs
Promotion de la conformité pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs
Surveillance et application pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs
Permis pour produits alimentaires
Établir les règles pour la santé des végétaux
Promotion de la conformité pour la santé des végétaux
Surveillance et application pour la santé des végétaux
Permis pour produits végétaux
Établir les règles pour la santé des animaux
Promotion de la conformité pour la santé des animaux
Surveillance et application pour la santé des animaux
Permis pour produits animaux
Définition des normes internationales
Coopération internationale en matière de réglementation et collaboration scientifique
Soutien à l'accès aux marchés

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de l'ACIA sont accessibles dans l'**InfoBase du GC**[xxi].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le **site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments**[xli] :

- Analyse comparative entre les sexes plus
- Financement pluriannuel initial
- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de l'ACIA ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2020-2021.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le **Rapport sur les dépenses fiscales fédérales**[xlii]. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent uniquement du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400, chemin Merivale

Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

Téléphone : 1-800-442-2342 (Canada et É.-U.)

1-613-773-2342 (local ou international)

Site web : https://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1546627816321/1546627838025

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Conduite d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de 3 ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2020-2021, les priorités pangouvernementales renvoient aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2015 : Croissance de la classe moyenne; Un gouvernement ouvert et transparent; Un environnement sain et une économie forte; La diversité fait la force du Canada; Sécurité et possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

résultat stratégique (strategic outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes en fin d'ouvrage

i. *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/index.html**

ii. Procédures d'inspection standardisées de l'ACIA, **https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/continuum-de-la-conformite/documents-d-orientation-pour-les-inspecteurs/pis/fra/1539875805183/1539875853155**

iii. Rapport : Surveillance accrue de l'authenticité du miel, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/les-sciences-et-les-recherches/travaux-de-recherche-et-publications/rapport/fra/1557531883418/1557531883647**

iv. Identification et traçabilité du bétail, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2019-a-2021/sante-des-animaux-identification-et-tracabilite-du/fra/1489708505052/1489708505811**

v. Couvoirs, **http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2018-2020-mise-a-jour-de-mi-annee-/reglement-sur-les-couvoirs/fra/1489718859178/1489718859657**

vi. *Règlement sur la santé des animaux*, **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._296/**

vii. Engrais, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2019-a-2021/modernisation-des-engrais/fra/1489702958466/1489702959000**

viii. Aliments, **http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2018-2020-mise-a-jour-de-mi-annee-/aliments-du-betail-modernisation-/fra/1489701932456/1489701933118**

ix. Protocole de biosécurité pour le transport transfrontalier, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2019-a-2021/transport-transfrontalier/fra/1489704172865/1489704173330**

x. Protection des obtentions végétales, **http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2018-2020-mise-a-jour-de-mi-annee-/protection-des-obtentions-vegetales/fra/1489709600053/1489709600374**

xi. *Règlement sur la protection des obtentions végétales*, **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-594/index.html**

xii. Semences, **http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2018-2020-mise-a-jour-de-mi-annee-/sap-modernisation-sur-les-semences-/fra/1489714862978/1489714863352**

xiii. *Règlement sur les semences*, **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1400/index.html**

xiv. L'indemnisation en cas de destruction d'animaux, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2019-a-2021/montants-maximaux-pour-les-bisons/fra/1551107977417/1551107977682**

xv. *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux*, **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-233/index.html**

xvi. Transport d'urgence d'animaux réglementés, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/2019-a-2021/transport-d-urgence-d-animaux-reglementes/fra/1551113221703/1551113221952**

xvii. La stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/consultation-et-participation/partenariats-ssva/ebauche-aux-fins-de-consultation/fra/1490390513931/1490390586446?chap=0**

xviii. Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, **https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/spsagr_f.htm**

xix. Accord économique et commercial global, **https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=fra**

xx. Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, **https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/tpp-ptp/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=fra**

xxi. InfoBase du GC, **https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html**

xxii. Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert de 2018-2020, **https://ouvert.canada.ca/fr/contenu/plan-daction-national-du-canada-pour-un-gouvernement-ouvert-de-2018-2020**

xxiii. Politique sur la planification et la gestion des investissements, **https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32593**

xxiv. Directive sur la gestion des projets et des programmes, **https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32594**

xxv. Budget principal des dépenses 2020-2021, **https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html**

xxvi. Rapports financiers, **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rapports-financiers/fra/1336506187437/1336506285481**

xxvii. *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, **http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/**

xxviii. *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*, **http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/**

xxix. *Loi sur les aliments et drogues*, **http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/**

xxx. *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, **http://www.inspection.gc.ca/english/reg/jredirect2.shtml?safefood**

xxxi. *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*, **https://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2015_2/**

xxxii. *Loi sur les engrais*, **http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/**

xxxiii. *Loi sur la protection des obtentions végétales*, **http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/index.html**

xxxiv. *Loi sur la protection des végétaux*, **http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/**

xxxv. *Loi sur les semences*, **http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/S-8/**

xxxvi. *Loi sur la santé des animaux*, **http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/H-3.3/**

xxxvii. *Loi relative aux aliments du bétail*, **http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/**

xxxviii. Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons, **https://inspection.gc.ca/fra/1579701292554/1579701293101#a7_2**

xxxix. Lettre de mandat de la ministre, **https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-sante**

xl. Contexte opérationnel, **https://inspection.gc.ca/fra/1579701292554/1579701293101#a7_3**

xli. Tableaux de renseignements supplémentaires, **https://inspection.gc.ca/fra/1579701292554/1579701293101#a9**

xlii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, **https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp**